

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00972

Numéro SIREN : 452 778 467

Nom ou dénomination : G.B. AUDIT CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 26/08/2020 sous le numéro de dépôt 17410

# Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 26/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/17410

### Déposant :

Nom/dénomination : G.B. AUDIT CONSEIL

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 452 778 467

N° gestion : 2004 B 00972



*Handwritten signature in blue ink.*

## G.B. AUDIT CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 483 300 €

Siège social : 20, Rue de la Cabeyre B.P. 41 33240 ST ANDRE DE CUBZAC

452 778 467 RCS BORDEAUX

Le présent acte a été  
déposé au Greffe du  
Tribunal de Commerce  
de Bordeaux

Le 26 AOUT 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

sous le N° 17410.....

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

ANNEXE

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'EXERCICE ET VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUILLET 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

*Comptes annuels certifiés sincères et véritables  
approuvés par l'A.G.O.A. en date du 30 juillet 2020,*

Le Président,



SAS GB AUDIT CONSEIL  
**BILAN BIC - ACTIF**

En Euro

ACTIF	Valeurs au 31/12/19			% de l'actif	Valeurs au 31/12/18	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes			
<b>Capital souscrit non appelé</b>						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
<b>Immobilisations incorporelles</b>				50,95		52,01
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)	1 500 000,00		1 500 000,00		1 500 000,00	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>				0,09		0,25
Terrains						
Constructions	32 030,46	32 030,46			2 936,09	
Installations tech., matériel et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles	39 322,37	36 607,35	2 715,02		4 226,52	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>				2,43		2,48
Participations	71 612,87		71 612,87		71 612,87	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	30,00		30,00		30,00	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 642 995,70</b>	<b>68 637,81</b>	<b>1 574 357,89</b>	<b>53,48</b>	<b>1 578 805,48</b>	<b>54,74</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
<b>Stocks et en-cours</b>				6,05		5,88
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production (biens et services)	178 203,00		178 203,00		169 641,00	
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>						
<b>Créances</b>				17,23		20,31
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	564 850,53	80 929,79	483 920,74		534 227,61	
Autres créances (3)	23 441,49		23 441,49		51 378,64	
Fournisseurs débiteurs					74,84	
Capital souscrit - appelé non versé						
<b>Valeurs mobilières de placement</b>						
Actions propres						
Autres titres						
<b>Instruments de trésorerie</b>						
<b>Disponibilités</b>	665 596,31		665 596,31	22,61	532 429,91	18,46
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>	18 476,62		18 476,62	0,63	17 540,11	0,61
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 450 567,95</b>	<b>30 929,79</b>	<b>1 369 638,16</b>	<b>46,52</b>	<b>1 305 292,11</b>	<b>45,26</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>						
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>						
<b>Ecart de conversion actif (V)</b>						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>3 093 563,65</b>	<b>149 567,60</b>	<b>2 943 996,05</b>	<b>100,00</b>	<b>2 884 097,59</b>	<b>100,00</b>
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont à moins d'un an (brut)						
(3) Dont à plus d'un an (brut)						

EXTENSO • Cabinet Husson  
NI • usson

SAS G.B. AUDIT CONSEIL

Voir l'attestation de l'expert comptable



*Handwritten signature or mark.*

SAS GB AUDIT CONSEIL  
**BILAN BIC - PASSIF**

En Euro

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/19	% du passif	Valeurs au 31/12/18	% du passif
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 459 300,00 )	459 300,00	15,60	459 300,00	15,93
Primes d'émission, de fusion, d'apport	254 922,57	8,66	254 922,57	8,84
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		39,32		37,59
Réserve légale	56 700,00		56 700,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 100 897,27		1 027 444,23	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	277 286,96	9,42	293 457,74	10,18
SITUATION NETTE	2 149 106,80	73,00	2 091 824,54	72,53
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 149 106,80</b>	<b>73,00</b>	<b>2 091 824,54</b>	<b>72,53</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (I) Bis</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques	75 824,00		100 554,00	
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>75 824,00</b>	<b>2,58</b>	<b>100 554,00</b>	<b>3,49</b>
<b>DETTES (I)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	90 245,00	3,07	60 000,00	2,08
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 678,12	0,46	8 367,45	0,29
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	146 227,58	4,97	135 288,45	4,69
Dettes fiscales et sociales	375 492,20	12,75	413 204,53	14,33
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	93 422,35	3,17	74 858,62	2,60
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>719 065,25</b>	<b>24,42</b>	<b>691 719,05</b>	<b>23,98</b>
Écarts de conversion passif (IV)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>2 943 996,05</b>	<b>100,00</b>	<b>2 884 097,59</b>	<b>100,00</b>
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	705 387,13		691 719,00	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

IN EXTENSO - Cabinet HUSSON



## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. A ce jour, les conséquences qui en découlent sur la santé financière et économique des entités sont difficilement prévisibles, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements. Les états financiers de l'entité ont donc été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au cours du premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur son activité 2020. L'entité, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'État), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. À la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

#### Fonds commercial :

#### Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.



## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

#### Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans
- Agencements et aménagements divers	8 à 10 ans
- Matériels de bureau et info.	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

L'entreprise a utilisé la faculté ouverte aux PME dont deux des trois seuils sont respectés :

- effectif inférieur à 50,

- total bilan inférieur à 3 650 000 euros,

- total chiffre d'affaires inférieur à 7 300 000 euros,

de continuer à amortir ses immobilisations non décomposables selon la durée initiale (Avis n°200 SD du 01/06/2005 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité ; Instruction fiscale du 30/12/2005)

### Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



# IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

## FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial inscrit à l'actif du bilan est composé de :

- acquisition de clientèle appartenant à M. BORDIER

Ce fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement.  
Conformément aux articles 214-2 et 214-15 du PCG et au règlement ANC 2015-06, un test de dépréciation a été conduit. Dans l'hypothèse où la valeur actuelle du fonds commercial deviendrait inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation serait comptabilisée.

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	GLOBAL
Fonds commercial	1 500 000			1 500 000
<b>TOTAL DU FONDS COMMERCIAL</b>	<b>1 500 000</b>			<b>1 500 000</b>



# ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	1 500 000		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.	32 030		
	Autres immos corporelles	Installations techniques, matériel & outillage indust.			
		Instal. gén., agencts & aménagts divers	21 902		
Matériel de transport					
	Matériel de bureau & info., mobilier	21 493		1 050	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	75 426		1 050
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		71 613		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		30		
		TOTAL IV	71 643		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			1 647 069		1 050

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			1 500 000	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons			32 030	
	Autres immos corporelles	Inst.tech., mat. outillage indust.				
		Ins. gal. agen. amé. div.		5 123	16 779	
Matériel de transport						
	Mat.bureau, info., mob.			22 543		
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III		5 123	71 353	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations				71 613	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				30	
		TOTAL IV			71 643	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				5 123	1 642 996	



Handwritten signature

# ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement <b>TOTAL</b>					
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL</b>					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.	29 094	2 936		32 030
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
	Inst. générales agencem. amén. div.	20 311	1 259	5 123	16 447
Autres immos corporelles	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	18 858	1 302		20 161
	Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>		<b>68 263</b>	<b>5 498</b>	<b>5 123</b>	<b>68 638</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>68 263</b>	<b>5 498</b>	<b>5 123</b>	<b>68 638</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements <b>TOTAL</b>							
Immob. incorporelles <b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							



Handwritten signature or initials in blue ink.

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

**TABLEAU DES PROVISIONS**

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL I</b>					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	100 554		24 730	75 824	
<b>TOTAL II</b>		<b>100 554</b>		<b>24 730</b>	<b>75 824</b>
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	75 470	33 686	28 226	80 930	
Autres provisions pour dépréciation					
<b>TOTAL III</b>		<b>75 470</b>	<b>33 686</b>	<b>28 226</b>	<b>80 930</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>176 024</b>	<b>33 686</b>	<b>52 956</b>	<b>156 754</b>
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		33 686	52 956	
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					



*Handwritten signature*

**LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>				
<b>1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)</b>				
CABINET BEAUVARLET ET ASSOCIES - -	68 600	30 177	100,00	23 259
<b>2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)</b>				
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>				
<b>1. Filiales non reprises en A :</b>				
a. Françaises				
b. Etrangères				
<b>2. Participations non reprises en A :</b>				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

EXTENSO • Cabinet Husson • IN



Handwritten signature or initials in blue ink.

# TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
<b>Filiales et participations (1)</b>  <b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)</b> 1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société) CABINET BEAUVARLET ET ASSOCIES - - 2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société) <b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b> 1. Filiales non reprises au § A : a. Filiales françaises b. Filiales étrangères 2. Participations non reprises au § A : a. Dans des sociétés françaises b. Dans des sociétés étrangères	68 600	6 917	100,00	71 613	71 613			89 156	23 259	



(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).  
 (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par le règlementation) du capital de la société assemblée à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).  
 (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.  
 (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.  
 (5) Mentionner au pied du tableau la partie entre l'euro et les autres devises.  
 (6) Dans la monnaie locale d'opération.  
 (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.  
 (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.  
 (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.  
 (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.



*Handwritten signature or mark in blue ink.*

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	30		30
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	99 989	99 989	
	Autres créances clients	464 862	464 862	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques	21 621	21 621	
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 820	1 820	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	18 477	18 477		
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAUX</b>		<b>606 799</b>	<b>606 769</b>	<b>30</b>
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

EXTENSO • Cabinet HILSON • IN



Handwritten signature or initials in blue ink.

**BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL**  
**COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	18 477
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>18 477</b>

**PRODUITS À RECEVOIR**

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	19 584
Autres créances	1 820
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>21 404</b>



SAS G.B. AUDIT CONSEIL

Voir l'attestation de l'expert comptable



*Handwritten signature or initials in blue ink.*

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

## CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

### EVOLUTION DANS LA RÉPARTITION

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 531,00	300,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 531,00	300,00

EXTENSO • Cabinet Husson • IN

SAS G.B. AUDIT CONSEIL

Voir l'attestation de l'expert comptable



*Handwritten signature or initials in blue ink.*

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes   à 1 an max. à l'origine					
etbs de crédit (1)   à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financiers divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		146 228	146 228		
Personnel & comptes rattachés		130 969	130 969		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		101 979	101 979		
Etat & Impôts sur les bénéfices		16 897	16 897		
autres   Taxe sur la valeur ajoutée		103 295	103 295		
collectiv.   Obligations cautionnées					
publiques   Autres impôts, taxes & assimilés		22 353	22 353		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		181 548	181 548		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		2 120	2 120		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAUX</b>		<b>705 387</b>	<b>705 387</b>		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

EXTENSO • Cabinet Hinson • IN

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

## COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

### PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	

### CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	245
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 272
Dettes fiscales et sociales	207 335
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	2 120
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>228 972</b>

• IN EXTENSO • Cabinet Husson

SAS G.B. AUDIT CONSEIL

Voir l'attestation de l'expert comptable



*Handwritten signature or initials in blue ink.*

## G.B. AUDIT CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 483 300 €

**Siège social** : 20, Rue de la Cabeyre B.P. 41 33240 ST ANDRE DE CUBZAC  
452 778 467 RCS BORDEAUX

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUILLET 2020

#### Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

#### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 277 286,96 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	277 286,96 euros
A titre de dividendes ( <i>soit 144 euros par action</i> )	<u>231 984,00 euros</u>
Le solde	45 302,96 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 1 146 200,23 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 008,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 230 976,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

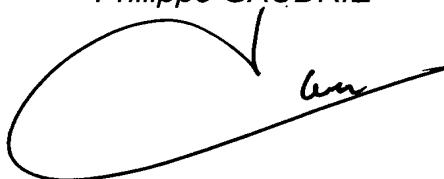
- ❖ Exercice clos le 31 décembre 2016 : 42 000 euros
  - ⇒ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 29 325,93 euros
  - ⇒ dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 12 674,07 euros
- ❖ Exercice clos le 31 décembre 2017 : 220 004,70 euros
  - ⇒ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 862,20 euros
  - ⇒ dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 219 142,50 euros
- ❖ Exercice clos le 31 décembre 2018 : 220 004,70 euros
  - ⇒ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 862,20 euros
  - ⇒ dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 219 142,50 euros

### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juillet 2020**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme,

Le Président  
Philippe GAUDRIE



**Cabinet Husson**

Le Belvédère

1 rue Marcel Pagnol

47510 Foulayronnes

Tél. : 05 53 95 66 35

Fax. : 05 53 95 82 87

[www.inextenso.fr](http://www.inextenso.fr)

[www.reussir-au-quotidien.fr](http://www.reussir-au-quotidien.fr)

## **SAS GB AUDIT CONSEIL**

Société par Actions Simplifiée au capital de 459 300 €

20 Rue de la Cabeyre – BP 41

33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

-----

**Exercice 2019**

**Du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

SASU au capital de 193 440 € - RCS Agen : 026 420 091 - FR 33 026 420 091  
Société d'expertise comptable - Inscrite au tableau de l'ordre de la Région Aquitaine  
Société inscrite sur la liste des commissaires aux comptes



# GB AUDIT CONSEIL

Société par Actions Simplifiée au capital de 459 300 €

20 Rue de la Cabeyre – BP 41  
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

-----

- Exercice clos au 31 Décembre 2019 -  
Du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée GB AUDIT CONSEIL

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée GB AUDIT CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Président, le 2 Avril 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au COVID 19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

---

Page 1 sur 4

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « règles et méthodes comptables » concernant les conséquences de la crise sanitaire due à la COVID-19.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Foulayronnes, le 16 Juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes  
SAS CABINET HUSSON

**P.PANOUILLERES**  
Président

---

Page 4 sur 4